

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE LOUIS-O.-ROY À L'HÔTEL DE VILLE DE MONTMAGNY LE
MARDI 9 MARS 2010 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES
SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

Est absent, ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-03-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 mars 2010 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 9 février 2010
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Projet d'aménagement - Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.2 Entente avec Emploi Québec
 - 5.3 Dossier Immigration
 - 5.4 Dossier des boues de fosses septiques – Suite
 - 5.5 Sécurité incendie
 - 5.6 Cours d'eau
 - 5.7 Cellulaires
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.2 Modification à la réglementation d'urbanisme

- 6.2.1 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 6.2.2 Montmagny
- 6.3 Politique familiale
- 6.4 POAF
- 6.5 Projet de gestion intégrée de la grande oie des neiges
- 6.6 Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean
- 6.7 Clinique architecturale pour le patrimoine bâti
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 MAMROT – Lettre pour contrat prolongé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés
 - 7.2 Agence PAIR
 - 7.3 Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent – Mondial des cidres de glace 2010
 - 7.4 Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches
 - 7.5 UQAR – Consultation en vue de la nomination d'un membre au conseil d'administration
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2010
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 28 février 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 9 FÉVRIER 2010

2010-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 février 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

Actuellement, les professionnels aux dossiers sont à réaliser les plans et devis afin que la MRC puisse lancer un appel d'offres à la fin de mars pour l'aménagement intérieur et la construction du hall d'entrée.

Pour les travaux du lot 2 « étanchéité de l'enveloppe extérieure », il reste les travaux de maçonnerie et le changement de linteaux et ces travaux reprendront dès que la température le permettra.

Un état de situation est également fait relativement aux locataires potentiels ciblés et à l'évolution des négociations.

5.1.2 COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à KAMCO inc., plus bas soumissionnaire conforme après un appel d'offres public pour la réfection de l'enveloppe extérieure;
- CONSIDÉRANT les estimés numéros 4 et 5 respectivement au montant de 109 644,40 \$ et 68 827,61 \$, taxes incluses, et les recommandations de paiement reçues de l'architecte;

2010-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des demandes numéros 4 et 5 respectivement au montant de 109 644,40 \$ et 68 827,61 \$, taxes incluses, à KAMCO inc. dans le cadre du contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'Édifce Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.2 ENTENTE AVEC EMPLOI QUÉBEC

- CONSIDÉRANT le projet de numérisation des croquis des fiches d'évaluation entrepris en 2008 (en format fichier et non en format image);
- CONSIDÉRANT qu'il reste les croquis de la Ville de Montmagny à numériser (ceux-ci sont en format image, tel que déjà transférés lors de l'intégration des dossiers de la ville au service d'évaluation de la MRC de Montmagny);
- CONSIDÉRANT que le travail de numérisation des croquis a été entrepris dans le cadre d'un programme du CLE pour l'embauche d'une ressource;
- CONSIDÉRANT que le CLE accepte de prolonger le contrat afin que la MRC puisse terminer la numérisation de tous les croquis (l'objectif étant que la mise à jour informatique puisse se faire éventuellement par les inspecteurs plutôt que de les faire manuellement sur papier);

2010-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le renouvellement de l'entente avec le Centre local d'emploi Québec pour la période du 15 février 2010 jusqu'au 17 juillet 2010;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3 DOSSIER IMMIGRATION

Actuellement, il y a eu dépôt du projet de la MRC de Montmagny en collaboration avec le GAMN (le CJE devait également déposer son projet, mais la panne de courant du vendredi 26 février dernier a fait en sorte que techniquement, la directrice de l'organisme n'a pu déposer le projet du CJE conjointement avec les deux autres projets). Par contre, une lettre de

partenariat entre les trois organismes a été déposée à la CRÉ avec les projets.

Prochaine étape, mise sur pied d'une table de concertation. Celle-ci ne se fera pas avant avril 2010.

5.4 DOSSIER DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - SUITE

La rencontre d'information a eu lieu le 2 mars dernier à Notre-Dame-du-Rosaire.

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE

Sujet reporté à la rencontre du Conseil de la MRC d'avril prochain.

5.6 COURS D'EAU

Une copie d'un jugement de la Cour d'appel rendu le 1^{er} mars dernier contre la MRC de Charlevoix-Est la condamnant à payer aux propriétaires d'un gîte ayant subi des dommages suite au démantèlement de barrages de castors la somme de 450 000 \$. Même si ce jugement a peu d'application pratique aujourd'hui puisqu'il a été rendu en fonction des anciennes dispositions du Code municipal, il n'en demeure cependant pas moins que même si la responsabilité des MRC est moins large en vertu des dispositions législatives actuelles, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau **lorsqu'elle est informée** de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité de personnes ou de biens.

Or, un rappel est fait aux municipalités qu'en cette période printanière, la procédure adoptée par la MRC depuis quelques années en cas d'embâcles ou d'obstructions de toutes sortes implique la collaboration des municipalités locales. En effet, les personnes nommées dans les municipalités sont les yeux de la MRC sur le territoire.

5.7 CELLULAIRES

Vidéotron requiert l'appui de la MRC (l'entreprise a obtenue celle de la municipalité) pour installer une tour de 60 mètres à Berthier-sur-Mer à la sortie de l'Autoroute 20, à proximité de celle de Télus. Il est convenu qu'un contact soit fait à Vidéotron afin de les rencontrer pour discuter du dossier de façon plus globale sur le territoire, compte tenu des besoins en téléphonie cellulaire.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

Le comité de suivi a procédé à l'analyse des projets déposés dans le cadre du Pacte rural et recommande l'acceptation de ceux-ci :

Projets Volet local :

1. # 18005-2010-03 - Les Habitations Saint-Just-de-Bretenières (OBNL)

Achat et conversion de l'ancien presbytère et construction d'un nouveau bâtiment adossé à la Villa des Sages (entreprise privée) pour offrir à la population huit logements avec services pour personnes âgées.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 90 000 \$ aux Habitations St-Just-de-Bretenières pour l'achat et la conversion de l'ancien presbytère et la construction d'un nouveau bâtiment adossé à la Villa des Sages (entreprise privée) pour offrir à la population huit logements avec services pour personnes âgées qui totalisent un investissement de 480 000 \$.

ADOPTÉ

2. # 18025-2010-03 - Centre de plein air Sainte-Apolline

Phase 2 de l'amélioration des installations électriques du camping et ajout d'un équipement nautique.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2010-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 24 630 \$ à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'amélioration des installations électriques du camping et l'ajout d'un équipement nautique qui totalisent un investissement de 36 010 \$.

ADOPTÉ

3. # 18035-2010-03 - Comité de loisirs de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Salle de cinéma et amélioration des équipements du terrain de jeux.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2010-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 9 200 \$ à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour l'aménagement d'une salle de cinéma et l'amélioration des équipements du terrain de jeux qui totalisent un investissement de 11 500 \$.

ADOPTÉ

4. # 18040-2010-03-1 - Comité de développement de Notre-Dame-du-Rosaire

Qualité de vie, embellissement et loisirs.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2010-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 1 460 \$ au Comité d'action et de développement de Notre-Dame-du-Rosaire pour différentes actions prévues à la politique familiale adoptée qui totalisent un investissement de 1 825 \$.

ADOPTÉ

5. # 18050-2010-03 - Ville de Montmagny

Aménagement du secteur de la Pointe-aux-Oies.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2010-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 60 000 \$ à la Ville de Montmagny pour l'aménagement du secteur de la Pointe-aux-Oies qui totalise un investissement de 362 642\$.

ADOPTÉ

6. # 18060-2010-03 - École intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/La Francoière

Équipement de football et cheerleading.

2010-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 5 000 \$ à l'École intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/La Francoière pour de l'équipement de football et du cheerleading qui totalisent un investissement de 13 500 \$.

ADOPTÉ

7. # 18070-2010-03 - Fabrique de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Aménagement d'un parc public adjacent à l'église.

2010-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 3 700 \$ à la Fabrique de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour l'aménagement d'un parc public adjacent à l'église qui totalise un investissement de 5 400 \$.

ADOPTÉ

Projets Volet régional :

8. # REG-2010-03-1 - Transport collectif de la MRC de Montmagny

Transport collectif de la MRC de Montmagny 2010.

2010-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 11 200 \$ à la MRC de Montmagny pour le Transport collectif de la MRC de Montmagny 2010 qui totalise un investissement de 159 000 \$.

ADOPTÉ

9. # REG-2010-03-2 - Parc régional des Appalaches

Réalisation de la stratégie touristique de la MRC de Montmagny – Volet Sud (Année 2 de 2).

2010-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 50 000 \$ au Parc régional des Appalaches pour la réalisation de la stratégie touristique de la MRC de Montmagny – Volet Sud (Année 2 de 2) qui totalise un investissement de 65 000 \$.

ADOPTÉ

10. # REG-2010-03-3 - Le Havre de Berthier-sur-Mer inc.

Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais et sa porte d'entrée, Berthier-sur-Mer.

2010-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 55 000 \$ au Havre de Berthier-sur-Mer pour Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais et sa porte d'entrée qui totalise un investissement de 1 230 000 \$.

ADOPTÉ

11. # REG-2010-03-4 - La Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Île inc.

Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais et sa porte d'entrée, Berthier-sur-Mer.

2010-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 20 000 \$ à la Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Île inc. pour Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais et sa porte d'entrée qui totalise un investissement de 1 490 000 \$.

ADOPTÉ

Modification de projet :

12. # 2008-09-7 - La Centaurée

Demande de modification de projets.

2010-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de modifier le projet n° 2008-09-7 – La Centaurée déjà accepté permettant l'acquisition et la mise en place d'une structure non rigide pour les spectacles de cirque ainsi qu'une modification de la valeur totale du projet passant de 1 185 000 \$ à 999 713 \$.

QUE cette modification prévoyant l'acquisition d'une structure mobile ne soit accordée que si l'organisme recevant l'aide financière s'engage à installer sur une base permanente le chapiteau sur le territoire de la MRC de Montmagny, ce qui n'exclut pas la possibilité d'utiliser les infrastructures à l'extérieur de la MRC de Montmagny à l'occasion pour des spectacles promotionnels.

QUE la signature du protocole entre la MRC et l'organisme soit autorisée conditionnellement à ce que le plan global de financement du projet soit attaché.

ADOPTÉ

Rapport annuel 2009

- CONSIDÉRANT les obligations liant la MRC au MAMROT avec l'entente du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT les engagements, orientations et objectifs inscrits dans le plan de travail du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2009 représente les actions réalisées au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT que les actions sont conformes aux orientations inscrites dans le plan de travail du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que ces actions poursuivent les engagements et les objectifs du plan de travail du Pacte rural 2007-2014;

2010-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2009 soit approuvé.

QUE ce rapport soit transmis à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du territoire à l'attention de Madame Chrystine Huot, conseillère en développement régional.

ADOPTÉ

Plan de travail

- CONSIDÉRANT les obligations liant la MRC au MAMROT avec l'entente du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT les engagements, orientations et objectifs inscrits dans le plan de travail du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à des ajustements modifiant le plan de travail du Pacte rural en 2009 au chapitre 5 (date de dépôt) et à l'annexe C (objectifs d'attribution des ressources financières);
- CONSIDÉRANT que ces ajustements sont présentés dans un extrait (document annexé) du plan de travail 2007-2014;

2010-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les modifications soient adoptées et que l'extrait du plan de travail 2007-2014 (section modifiée) soit transmis à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'attention de Madame Chrystine Huot, conseillère en développement régional.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

6.2.1 SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD - RÈGLEMENT N^o 2009-255
PORTANT SUR DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DE
L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

2010-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité concernant le règlement n^o 2009-255 portant sur des dispositions relatives au contrôle de l'éclairage extérieur, considérant que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

6.2.2 MONTMAGNY - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA ZONE AC-7
AFIN DE CRÉER LA ZONE AC-9

2010-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité s'il y a approbation du Comité consultatif agricole et aucun changement à la fin du processus de consultation concernant

le projet de règlement modifiant la zone Ac-7 afin de créer la zone Ac-9 et ce, considérant que ce projet est conforme au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

6.3 POLITIQUE FAMILIALE

M. Jean-Louis Proulx rappelle l'engagement des municipalités à tenir une rencontre annuelle pour faire le bilan des actions réalisées et les projets locaux et régionaux à être mis de l'avant dans le cadre du suivi de la Politique familiale.

La rencontre sera tenue en mars ou avril 2010 et la MRC a à identifier un représentant au sein du Comité de la Politique familiale.

2010-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Marie-Eve Proulx soit nommée représentante de la MRC de Montmagny au sein du Comité de suivi de la Politique familiale.

ADOPTÉ

6.4 POAF (PLAN QUINQUENNAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

2010-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, en son nom et au nom du Parc régional des Appalaches dépose à FORAP les demandes formulées dans le document « Commentaires et propositions de la MRC de Montmagny et du Parc régional des Appalaches au sujet du POAF révisé et déposé par FORAP » et ce, afin de protéger l'encadrement forestier limitrophe des aménagements touristiques du Parc régional des Appalaches sur les terres publiques.

ADOPTÉ

6.5 PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DE LA GRANDE OIE DES NEIGES

Suite à la présentation du chargé de projet oeuvrant à la mise en place de l'entente spécifique, le Conseil de la MRC est en accord avec le projet présenté et est disposé à participer au projet via divers fonds de développement offerts sur le territoire. De plus, la MRC mettra à contribution ses ressources humaines et matérielles pour la réalisation du projet.

2010-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny s'engage à participer financièrement via les fonds de développement offerts sur son territoire au projet d'entente spécifique tel que présenté par M. Benoit Gendreau, soit 10 000 \$/année sur trois ans et une implication en ressources humaines et matérielles d'une valeur de 5 000 \$ /année pour la même période.

ADOPTÉ

6.6 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN

La MRC de Montmagny a reçu une invitation de la part de l'organisme mandaté à mettre sur pied l'organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean à participer à l'assemblée de fondation et au conseil d'administration.

2010-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, nomme M. Réal Bolduc, à titre de représentant élu de la MRC de Montmagny au sein de l'organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean et M. Daniel Racine, coordonnateur à l'aménagement et directeur général adjoint, à titre de membre observateur et représentant technique invité pour la mise en place de l'organisme.

ADOPTÉ

6.7 CLINIQUE ARCHITECTURALE POUR LE PATRIMOINE BÂTI

Le guide réalisé dans le cadre du projet régional de clinique architecturale est remis aux membres du conseil. Suite à l'analyse des coûts de participation au projet (12 000 \$), la MRC de Montmagny avait opté pour ne pas participer à celui-ci qui permettait d'obtenir 60 cliniques conseil en architecture par MRC participantes (valeur de 60 x 500 \$).

Si une municipalité est intéressée à offrir le service à un de ses citoyens, elle peut entrer en contact avec la firme d'architectes qui offre le service. Toutefois, les coûts du service conseil ne seront pas défrayés par le projet (municipalité et/ou propriétaire).

7. CORRESPONDANCE

7.1 MAMROT – LETTRE POUR CONTRAT PROLONGÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS

Lettre-réponse relativement à la crainte exprimée par le Conseil de la MRC de ne pouvoir ajouter des municipalités qui pourraient se qualifier dans le cadre de ce fonds en acceptant de signer l'entente actuelle de renouvellement (ajout).

7.2 AGENCE PAIR

Nouveau service pour les personnes âgées autonomes à leur résidence. Une copie du communiqué est remise aux membres du Conseil de la MRC pour information.

7.3 CIDRERIE LA POMME DU SAINT-LAURENT – MONDIAL DES CIDRES DE GLACE 2010

Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de Montmagny félicite la *Cidrerie La Pomme du St-Laurent* pour son prix dans le cadre du Mondial des cidres de glace 2010.

7.4 GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

2010-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse l'achat de deux cartes pour les Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui auront lieu le 9 avril 2010 à l'Hôtel et Centre des congrès Le Georgesville de Saint-Georges, au coût de 100 \$ chacune.

ADOPTÉ

7.5 UQAR – CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une copie du document est remise au Conseil de la MRC pour information.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2010

2010-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1000006	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000007	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000050	338,64	Luc Dupuis, Service d'entretien
C1000084	1 617,14	Desjardins Sécurité financière
C1000085	3 748,08	SSQ – Investissement et retraite
C1000086	421,61	Comm. adm. de régime de retraite
C1000087	775,26	Desjardins Sécurité financière
C1000088	2 092,80	SSQ – Investissement et retraite
C1000089	320,00	La Capitale – Gestion financière
C1000090	3 004,84	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000091	1 340,33	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000092	78,69	Fédération québécoise des municipalités
C1000093	30 800,00	CLD de la MRC de Montmagny Association des directeurs généraux du Québec
C1000094	599,48	Québec
C1000095	61,00	Labrador Laurentienne inc.
C1000096	346,08	Richard, Éric
C1000097	232,97	Ge Canada Équipement Financing G.P.
C1000098	203,18	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1000099	45,10	Laflamme, Yves
C1000100	396,13	Revenu Canada
C1000101	5 980,67	Revenu Canada
C1000102	7 855,84	Ministre du Revenu du Québec
C1000103	319,99	Télus Québec
C1000104	827,37	Télus Québec
C1000105	2 101,85	Hydro Québec
C1000106	54,42	La Petite Caisse
C1000107	667,60	Richard, Éric
C1000108	1 245,80	Morency Société d'avocats
C1000109	68,83	Labrecque, Nancy
C1000110	21,26	Fiset, Mélanie
C1000111	68,83	Racine, Daniel
C1000112	68,83	Blais, Gaétan
C1000113	68,83	Goulet, Jocelyn
C1000114	68,83	Gagnon, Pascale
C1000115	56,76	Bellavance, Marie-France
C1000116	68,83	Pilote, Nicolas
C1000117	64,42	Fortin, Myriam
C1000118	63,08	Franck, Alain
C1000119	49,36	Lapierre, André
C1000120	68,83	Roy, Julie

C1000121	68,83	Couillard, Sylvie
C1000122	49,85	Gagné, Valérie
C1000123	62,42	Talbot-Lachance, Josie
C1000124	61,00	Fortier, Dominique
C1000125	55,05	Pellerin, Marie-Jean
C1000126	1 517,45	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000127	1 400,00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1000128	10 058,38	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000129	23,98	Infotech
C1000130	112,88	Jacques & Raynald Morin
C1000131	10 791,80	Servitech inc.
C1000132	8 094,72	Services sanitaires Roy
C1000133	1 022,33	Peintures récupérées du Québec
C1000134	55,06	Mercier, Chantal
C1000135	56,44	Constructo SÉ@O
C1000136	733,69	GCI
C1000137	200,00	Réseau Environnement
C1000138	135,45	Tapis Montmagny
C1000139	187,37	Les Éditions Chaudet
C1000140	477,69	Le Journal de Québec
C1000141	90,00	Grobec
C1000142	18 982,03	Informatique EBR inc.
C1000143	8 738,78	Informatique EBR inc.
C1000144	329,04	Évolutra Corporation
C1000145	507,94	Dessau inc.
C1000146	532,35	Comm. adm. de régime de retraite
C1000147	8 304,97	Services sanitaires Roy
C1000148	118,93	Visa
C1000149	40,00	Visa
C1000150	2 459,55	Michel Gamache & Frères inc.
C1000151	34 966,78	Kamco Construction inc.
C1000152	716,38	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000153	62,00	À la Rive inc.
C1000154	110,20	Montmagny Air Service inc.
C1000155	139,05	COMBEQ
C1000156	73,48	Labrador Laurentienne inc.
C1000157	1 520,12	Servitech inc.
C1000158	11,00	Groupe Ultima inc.
C1000159	13,30	Aubé, Luca
C1000160	1 608,67	Barreau du Québec
C1000161	380,83	Richard, Éric
C1000162	48,03	Québec linge, service d'uniformes
C1000163	30,43	Sani-Fontaines inc.
C1000164	131,67	Les Éditions Chaudet
C1000165	150,09	MRC de Portneuf
C1000166	479,72	Salon Habitation, Rénovation, Horticulture
C1000167	24 500,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1000168	327,87	Télus Mobilité
C1000169	759,52	Hydro Québec
C1000170	11 972,64	Ministre du Revenu du Québec
C1000171	1 033,68	Desjardins Sécurité financière
C1000172	2 690,62	SSQ – Investissement et retraite
C1000173	250,42	Fédération québécoise des municipalités
C1000174	160,00	La Capitale – Gestion financière
C1000175	373,74	Journal L'Oie Blanche
C1000176	677,26	Corporation informatique Bellechasse
C1000177	8 750,00	Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
C1000178	27,00	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000179	62,08	Fleurs et jardins Lemieux
C1000180	1 599,44	CFER de Bellechasse
C1000181	174,50	Richard, Jean-François
C1000182	1 072,31	Arpentage Côte-du-Sud
C1000183	146,00	Ministre des Finances du Québec
TOTAL	266 103,80 \$	

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2010 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 266 103,80 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 28 FÉVRIER 2010

Un état des revenus et dépenses est remis en date du 3 mars 2010. Actuellement, il n'y a pas de dépenses excédentaires imprévues par rapport au budget.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Suite au dernier Comité de Sécurité publique, la liste des parrains et équipes de parrainage a été remise à jour.

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h15.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

